7) Les épigones du syndicalisme transforment (avec des mots) l'indépendance de l'organisation syndicale par rapport à la bourgeoisie en une indépendance « en général », en une indépendance absolue vis-à-vis de tous les partis, y compris le parti com

muniste.

Si, dans sa période d'expansion, le syndicalisme se considérait comme une avant-garde, et se battait pour que soit reconnu le rôle dirigeant de la minorité d'avant-garde parmi les masses attardées, les épigones du syndicalisme se battent aujourd'hui contre les mêmes thèmes, qui sont ceux de l'avant-garde communiste, et tentent, sans succès, de se fonder sur le caractère retardataire et sur les préjugés des secteurs les plus réactionnaires de la classe ouvrière.

- 8) L'indépendance par rapport à la bourgeoisie ne peut être un état passif. Cette indépendance ne peut s'exprimer que par des actes politiques, c'est-à-dire par la lutte contre la bourgeoisie. Ce combat doit être inspiré par un programme distinct, qui exige une organisation et une tactique propre pour être appliqué. C'est cette union du programme, de l'organisation et de la tactique qui constitue le parti. Dans ce sens, l'indépendance réelle du prolétariat par rapport au pouvoir bourgeois ne peut être réalisée si le prolétariat ne conduit pas sa lutte sous la direction d'un parti révolutionnaire, et non opportuniste.
- 9) Les épigones du syndicalisme pensent que les syndicats se suffisent à eux-mêmes. Théoriquement parlant, cela ne signifie rien. Mais en pratique, cela signifie la dissolution de l'avantgarde révolutionnaire dans la masse arriérée que sont les syndicats. Plus les syndicats regroupent les masses, et plus ils sont à même de jouer leur rôle. Un parti prolétarien, au contraire, ne mérite son nom que s'il est idéologiquement homogène, lié par l'unité d'action et d'organisation.

Prétendre que les syndicats se suffisent à eux-mêmes parce que le prolétariat serait aujourd'hui majeur, c'est flatter le prolétariat, c'est en faire autre chose que ce qu'il est et qu'il peut être sous le capitalisme, qui condamne les masses travailleuses à l'ignorance, limitant à l'avant-garde du prolétariat la possibilité de dépasser ces difficultés pour arriver à une claire compréhen-

sion des tâches de la classe entière.

- 10) L'autonomie réelle, concrète, et non métaphysique des syndicats n'est en rien gênée ou diminuée par le combat du parti communiste pour étendre son influence. Chaque syndiqué a le droit de voter selon sa conscience, et d'élire qui bon lui semble. Les communistes ont ce droit tout comme les autres. La conquête de la majorité par les communistes dans les organes directeurs est tout à fait en accord avec les principes de l'autonomie, c'est-à-dire l'administration des syndicats par eux-mêmes D'autre part, aucun statut syndical ne peut interdire au parti d'élire le secrétaire général de la Confédération à son comité central. Nous sommes ici dans le cadre strict de l'autonomie du parti.
- 11) Dans les syndicats, les communistes, bien sur, se soumettent à la discipline du parti, quels que soient les postes qu'ils occupent; cela n'exclut pas mais présuppose le respect de la dis-